

Dans le cadre de la démarche de la "Réponse Accompagnée pour Tous" (RAPT) déclinée au niveau du Département, la MDPH de Tarn-et-Garonne a travaillé étroitement avec le collectif inter-associatif 82 ainsi que le délégué départemental du défenseur des Droits.

Afin de mieux prendre en compte la parole de l'utilisateur et de lui offrir un accompagnement respectueux de son projet de vie, des permanences sont désormais proposées par les différentes associations du collectif et par le délégué départemental du défenseur des Droits dans les locaux de la MDPH situé au 28 rue de la banque à Montauban.

Ces permanences sont assurées sans rendez-vous entre 13h30 et 16h30 les mardis après-midi par les associations et une fois par mois par le délégué départemental des droits.

## **Permanence du délégué départemental du Défenseur des Droits**

**Monsieur Gérard NEGRE, délégué départemental du Défenseur des Droits**, tiendra sa permanence bénévole dans les locaux de la MDPH aux dates indiquées ci-dessous.

Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, M. NEGRE recevra **sans rendez-vous** :

- le jeudi 31 janvier 2019 de 9h à 12h

- le jeudi 28 février 2019 de 9h à 12h

- le jeudi 28 mars 2019 de 9h à 12h.

**Si vous souhaitez être reçu(e) par M. NEGRE, vous devez tout d'abord vous présenter à l'agent d'accueil pour vous faire enregistrer.**

Dans le cadre de cette permanence, M. NEGRE pourra :

- vous informer sur vos droits,
- vous aider dans les démarches administratives MDPH,
- vous expliquer une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH),
- vous aider et vous orienter en cas de réclamations concernant une décision prise par la CDAPH,
- vous orienter vers d'autres structures si la contestation ne porte pas sur l'une des compétences de la MDPH,
- vous aider si vous estimez avoir été victime ou témoin d'une discrimination ou d'une atteinte aux droits d'un enfant.

## Permanences des associations

Une permanence des associations ouverte à tous les usagers et leurs familles, se tiendra dans les locaux de la MDPH **tous les mardis après-midi de 13h30 à 16h30.**

Vous pourrez être reçu(e) **sans rendez-vous après vous être présenté(e) à l'agent d'accueil pour enregistrement.** Un bénévole associatif sera à votre écoute pour vous apporter aide, conseil et information.

Le bénévole est susceptible de recevoir toute personne en situation de handicap et/ou sa famille ou son représentant légal. Néanmoins, si vous souhaitez rencontrer une association en particulier, vous pouvez consulter le planning ci-dessous :

- **8 janvier 2019** : APF (Association des paralysés de France)
- **15 janvier 2019** : FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)
- **22 janvier 2019** : AFM (Association française des myopathes)
- **29 janvier 2019** : ADAPEI 12-82 (Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)
- **05 février 2019** : Trisomie 21 Quercy Gascogne
- **12 février 2019** : UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) et APAJH (Association pour adultes et jeunes Handicapés)
- **19 février 2019** : APF (Association des paralysés de France)
- **12 mars 2019** : FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)
- **19 mars 2019** : AFM (Association française des myopathes)
- **26 mars 2019** : ADAPEI 12-82 (Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)
- **02 avril 2019** : Trisomie 21 Quercy Gascogne
- **09 avril 2019** : UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) et APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés)
- **16 avril 2019** : APF (Association des paralysés de France)
- **07 mai 2019** : FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)
- **14 mai 2019** : AFM (Association française des myopathes)
- **21 mai 2019** : ADAPEI 12-82 (Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)
- **28 mai 2019** : Trisomie 21 Quercy Gascogne

- **4 juin 2019** : UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) et APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés)

- **11 juin 2019** : APF (Association des paralysés de France)

- **18 juin 2019** : FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)

- **25 juin 2019** : AFM (Association française des myopathes)